

RAPPORT N° 03/4-74
au Conseil Municipal

OBJET

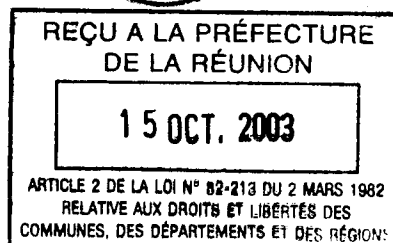
ACQUISITION AMIABLE DE TERRAINS
POUR LA REALISATION D'UN PROJET DE VOIRIE
(Chemin Ylang-Ylang / Moufia)

Je vous propose de vous prononcer sur le projet d'acquisition des terrains mentionnés en annexe, concernés par l'élargissement du chemin Ylang-Ylang à Moufia et, en cas d'accord, de m'autoriser à :

- poursuivre, le cas échéant, les négociations entamées avec les propriétaires concernés
- signer les actes à intervenir ;
- procéder au versement des honoraires correspondants aux notaires rédacteurs et aux intermédiaires éventuels.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 03/4-74
du Conseil Municipal
en séance du mardi 30 septembre 2003

OBJET

ACQUISITION AMIABLE DE TERRAINS
POUR LA REALISATION D'UN PROJET DE VOIRIE
(Chemin Ylang-Ylang / Moufia)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/4-74 présenté par le Maire, au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

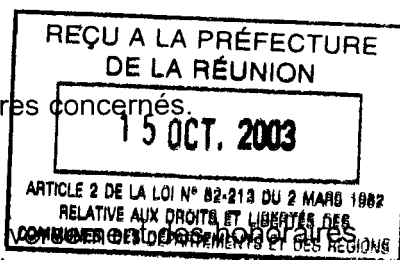
Approuve le projet d'acquisition des terrains mentionnés en annexe, concernés par l'élargissement du chemin Ylang-Ylang à Moufia.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à poursuivre les négociations avec les propriétaires concernés.

ARTICLE 3

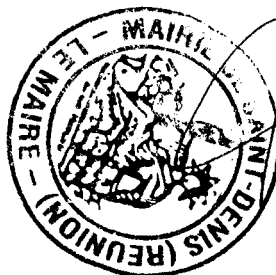
Autorise le Maire à signer les actes à intervenir et à procéder aux correspondants aux notaires rédacteurs et intermédiaires éventuels.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le

- 8 OCT. 2003

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



ANNEXE A LA DELIBERATION N° 03/4-74
du Conseil Municipal en séance du mardi 30 septembre 2003

ACQUISITION AMIABLE DE TERRAINS POUR LA REALISATION D'UN PROJET DE VOIRIE

1/ 3

REFERENCE CADASTRALE ADRESSE SUPERFICIE	PROPRIETAIRE	DESRIPTIF DU TERRAIN	PRIX	MODE D'ACQUI- SITION	MOTIVATION D'ACQUISITION	OBSERVATIONS
HN 16 Chemin Ylang-Ylang 49 m ²	Mme GROSSET Franca					
HN 17/22 m ² HN 18 / 33 m ² Chemin Ylang-Ylang	Mme HOARAU Emmanuelle					
HN 31 Chemin Ylang-Ylang 71 m ²	REGION REUNION					
HN 354 Cchemin Ylang-Ylang 38 m ²	M. PHILOGENE Jacques					
HN 355 Cchemin Ylang-Ylang 14 m ²	M. PHILOGENE Sabine					
HN 34 Chemin Ylang-Ylang 60 m ²	Mme GRONDIN Charles et M. CELESTE Alex	Terrains nus	136 euros/ m ² conforme à l'estimation du Domaine (VV n° 1069/2003 en date du 18.06.2003)	Amiable	L'aménagement du Chemin Ylang-Ylang permettra d'améliorer la circulation la circulation sur cette voie et de renforcer la sécurité publique.	Le service foncier en lien avec le service ADS, vérifie actuellement la possibilité d'appliquer sur certains terrains la procédure de cession gratuite.
HN 36 Chemin Ylang-Ylang 6 m ²	M. BOSQUET Marcel					
HN 39 Chemin Ylang-Ylang 76 m ²	M. BEGUE Max					
HN 65 Chemin Ylang-Ylang 2 m ²	M. et Mme TECHER Georges M. TECHER Aldo Joseph					

NB Les superficies données sont à titre indicatif.
 Elles seront précisées, lors de l'établissement du document d'arpentage par le Géomètre de la Commune.

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 03/4-74
du Conseil Municipal en séance du mardi 30 septembre 2003

ACQUISITION AMIABLE DE TERRAINS POUR LA REALISATION D'UN PROJET DE VOIRIE

2/3

REFERENCE CADASTRALE ADRESSE SUPERFICIE	PROPRIETAIRE	DESSCRIPTIF DU TERRAIN	PRIX	MODE D'ACQUI- SITION	MOTIVATION D'ACQUISITION	OBSERVATIONS
HN 73 Chemin Ylang-Ylang 58 m²	M. et Mme ANDY Georges Jh. M. ANDY Jean Pierre	Terrains nus	136 euros/ m² conforme à l'estimation du Domaine (VV n° 1069/2003 en date du 18.06.2003)	Amiable	L'aménagement du Chemin Ylang-Ylang permettra d'améliorer la circulation sur cette voie et de renforcer la sécurité publique.	Le service foncier en lien avec le service ADS, vérifie actuellement la possibilité d'appliquer sur certains terrains la procédure de cession gratuite.
HN 75 Chemin Ylang-Ylang 96 m²	M. DENA André					
HN 76 Chemin Ylang-Ylang 61 m²	M. BEDEAU Sylvestre					
HN 77 Chemin Ylang-Ylang 65 m²	Mme DIJOUX Mie Thérèse					
HN 78 Chemin Ylang-Ylang 43 m²	M. PAUSE José					
HN 199 / 9 m² HN 200 / 10 m² Chemin Ylang-Ylang	Mme SAUNIER Mie Yvonna					
HN 201 Chemin Ylang-Ylang 39 m²	Fédération des Eglises Adventistes					
HN 219 Chemin Ylang-Ylang 50 m²	M. et Mme LAI PEI					
HN 220 Chemin Ylang-Ylang 18 m²	M. et Mme CARPAYE Jean					

**NB Les superficies données sont à titre indicatif.
Elles seront précisées, lors de l'établissement du document d'arpentage par le Géomètre de la Commune.**

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 03/4-74
du Conseil Municipal en séance du mardi 30 septembre 2003

ACQUISITION AMIABLE DE TERRAINS POUR LA REALISATION D'UN PROJET DE VOIRIE

3/3

REFERENCE CADASTRALE ADRESSE SUPERFICIE	PROPRIETAIRE	DESCRIPTIF DU TERRAIN	PRIX	MODE D'ACQUI- SITION	MOTIVATION D'ACQUISITION	OBSERVATIONS
HN 223 Chemin Ylang-Ylang 49 m ²	M. LAW LAM J. Hugues	Terrains nus	136 euros/ m ² conforme à l'estimation du Domaine (VV n° 1069/2003 en date du 18.06.2003)	Amiable	L'aménagement du Chemin Ylang-Ylang permettra d'améliorer la circulation sur cette voie et de renforcer la sécurité publique.	Le service foncier, en lien avec le service ADS, vérifie actuellement la possibilité d'appliquer sur certains terrains la procédure de cession gratuite.
HN 235 Chemin Ylang-Ylang 52 m ²	M. et Mme BOUGET Alain					
HN 236 Chemin Ylang-Ylang 4 m ²	M. MA PAW YOUN Gino Pascal					
HN 312 Chemin Ylang-Ylang 45 m ²	M. et Mme HOARAU Roland					
HO 4 Chemin Ylang-Ylang 48 m ²	M. MERALO Jack Alfred					
HN 72 Chemin Ylang-Ylang 72 m ²	M. ANDY Serge					

NB Les superficies données sont à titre indicatif.

Elles seront précisées, lors de l'établissement du document d'arpentage par le Géomètre de la Commune.

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du mardi 30 septembre 2003
et annexé à la Délibération n° 03/4-74

LE MAIRE

René-Paul VICTORIA

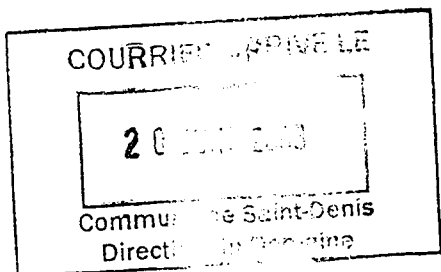


REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION

15 OCT. 2003

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

**Direction des Services Fiscaux
de la Réunion**
Brigade d'Evaluation Domaniale
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
BP 7015
97701 Saint Denis Messag Cédex 9
Tel : (02 62) 48 69 31



Le Directeur des Services Fiscaux
de la Réunion
à Monsieur le Maire de Saint-Denis
Direction Générale Aménagement
Développement Urbain
Direction du Domaine

Hôtel de Ville
97717 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9

à l'attention de M. S. QUERRIOUX

V/ Réf : Votre lettre

N° 605/FO/03/JP

du 9 mai 2002

N/Réf : VV 1069/2003

Objet :

Elargissement du chemin Ylang Ylang

Monsieur le Maire

En réponse à votre lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les emprises à prélever sur les parcelles parcelle HN 16, 17, 18, 31, 33, 34, 36, 39, 65, 72, 73, 75, 220, 223, 235, 236, 312 et HO 4 siseS sur la commune de Saint-Denis en zone UE au POS, peuvent être estimées :
Valeur au m2 du terrain: 136 €/m2.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

A Saint Denis le 18 juin 2003
Le Directeur des Services Fiscaux
par délégation, L'Inspecteur

J-C LELIEVRE



Aménagement du Chemin Ylang-Ylang

1 / 2500

